



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 16 FEV. 2024

DECISION n° 2024-03
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention au Conseil départemental pour la création du Centre d'Art et
d'Interprétation « Gauguin, l'atelier du Pouldu »

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant
délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant la création du Centre d'Art et d'Interprétation « Gauguin, l'atelier du Pouldu, »

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande d'aide au Conseil départemental du Finistère au
titre du Volet 2 : soutien aux projets structurants des Communes et EPCI du Pacte Finistère 2030
pour la création du Centre d'Art et d'Interprétation « Gauguin, l'atelier du Pouldu » à hauteur de
300 000 €, pour une dépense subventionnable de 3 622 500 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera
publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 15 février 2024,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai
de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.